

# Commune de SPYCKER 59576

## Carte Environnementale



Pour information

## PLAN

Porter à Connaissance  
pour la  
procédure  
de  
planification Urbanisme

Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord  
  
D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 18/11/2014

Sources : Gestionnaires Srvitudes  
(c) Cadastre / Pa - Dgip  
Email : ddtm-sud@nord.gouv.fr

### LEGENDE

Contour de commune

### Infrastructure

Route Départementale  
Voie Bruyante -Secteur de Bruit

### Patrimoine Naturel

ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal  
Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)  
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie  
Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional

### Annexes

**Znieff**  
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.  
- type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.  
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

**Zones à dominantes humides du SDAGE**  
Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.  
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.  
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

**Voies Bruyantes - Secteur de bruit**  
Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.  
Quelles sont les infrastructures concernées ?  
- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,  
- les voies de chemin de fer suburbaines de plus de 50 trains par jour,  
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,  
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,  
- les infrastructures en projet sont également concernées (des publications de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

